

ANNEXE IV

§ 1^{er} Liste des subsides par prise en charge

a) Services gérés par un pouvoir organisateur privé avec une OM <= 60

Service résidentiel pour jeunes

	Scol + 75 Art. 29 bis S	Scol 50 à 75	Scol 25 à 50	Scol -25	N Scol + 75 Art. 29bis NS	N Scol 50 à 75	N Scol 25 à 50	N Scol - 25
Déf. intel. lég.	30.492,74 €	29.752,75 €	29.380,56 €	25.680,61 €	30.492,74 €	29.752,75 €	29.380,56 €	25.680,61 €
Déf. intel. mod.	35.665,58 €	34.776,71 €	34.330,09 €	29.885,77 €	40.118,66 €	39.229,79 €	38.783,17 €	34.330,09 €
Déf. intel. sév. alité	41.832,73 €	40.668,01 €	40.085,65 €	34.266,44 €	48.484,93 €	47.324,59 €	46.746,61 €	40.940,53 €
Déf. int. sév. non al.	42.396,82 €	41.232,10 €	40.649,74 €	34.830,53 €	49.049,02 €	47.888,68 €	47.310,70 €	41.504,62 €
Déf. intel. prof. alité	41.832,73 €	40.668,01 €	40.085,65 €	34.266,44 €	48.484,93 €	47.324,59 €	46.746,61 €	40.940,53 €
Déf. int. prof. non al. + troubles envahis- sant. du dév.	42.396,82 €	41.232,10 €	40.649,74 €	34.830,53 €	49.049,02 €	47.888,68 €	47.310,70 €	41.504,62 €
Troubles caract.	42.025,14 €	40.912,96 €	40.352,50 €	34.787,25 €	47.572,88 €	46.460,70 €	45.904,61 €	40.352,50 €
Av/Ambl. — 12ans	42.025,14 €	40.912,96 €	40.352,50 €	34.787,25 €	47.572,88 €	46.460,70 €	45.904,61 €	40.352,50 €
Av/Ambl. 12 ans et +	33.324,19 €	32.584,20 €	32.212,02 €	28.512,06 €	37.037,28 €	36.297,29 €	35.925,10 €	32.212,02 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de - 8 ans.	53.559,57 €	52.079,59 €	51.339,59 €	43.935,31 €	60.972,60 €	59.488,24 €	58.748,25 €	51.339,59 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de 8 ans et +.	40.381,83 €	39.492,97 €	39.046,35 €	34.602,03 €	44.834,91 €	43.946,04 €	43.499,42 €	39.046,35 €
Troubles mot.,dysmé- lie, poliom., malf.du squ. — 8 ans.	44.210,06 €	43.045,34 €	42.462,99 €	36.643,77 €	50.007,38 €	48.847,04 €	48.269,06 €	42.462,99 €
Troubles mot.,dysmé- lie, poliom., malf.du squ. 8 ans et +.	39.308,59 €	38.380,32 €	37.916,18 €	33.266,07 €	43.967,46 €	43.034,81 €	42.570,68 €	37.916,18 €
Paralysie cérébrale, sclér. en plaque, spi- nabif., myopathie, neurop.	59.039,74 €	57.489,70 €	56.719,06 €	48.977,63 €	66.785,56 €	65.239,90 €	64.464,88 €	56.719,06 €
Affection chron. non- contagieuse	37.996,37 €	37.107,50 €	36.660,88 €	32.216,56 €	42.449,45 €	41.560,58 €	41.113,96 €	36.660,88 €
Autisme	42.025,14 €	40.912,96 €	40.352,50 €	34.787,25 €	47.572,88 €	46.460,70 €	45.904,61 €	40.352,50 €
Lésion cérébrale congénitale ou acquise	59.039,74 €	57.489,70 €	56.719,06 €	48.977,63 €	66.785,56 €	65.239,90 €	64.464,88 €	56.719,06 €

Service résidentiel pour adultes

	+ 75	50 à 75	25 à 50	- 25
A	42.612,12 €	41.747,86 €	41.311,46 €	36.973,07 €
B	44.791,70 €	43.880,38 €	43.426,87 €	38.878,83 €
C	54.503,33 €	53.309,63 €	52.714,92 €	46.754,99 €
Article 29bis	54.503,33 €	54.503,33 €	54.503,33 €	54.503,33 €

Service résidentiel de nuit pour adultes

A				19.507,75 €
B				20.151,87 €
C et Article 29bis				20.881,16 €
D				28.520,06 €

Service d'accueil de jour pour jeunes non scolarisables

Déficiência intellectuelle légère			14.917,96 €
Déficiência intellectuelle modérée			17.683,35 €
Déficiência intellectuelle sévère			17.683,35 €
Déf. int. prof. + troubles envahissant du dév. - 6 ans.			26.269,29 €
Déf. int. prof. + troubles envahissant du dév. 6 ans et +.			23.207,85 €
Troubles caractériels.			27.090,15 €
Av/Amb. — 12 ans			19.748,54 €
Av/Amb. 12 ans et +			16.938,00 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de - 8 ans.			25.124,19 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de 8 ans et +.			19.196,19 €
Tr. mot., dysmélie, poliomy., malf. du squ. — 8 ans.			25.436,11 €
Tr. mot., dysmélie, poliomy., malf. du squ. 8 ans. et +.			23.452,51 €
Paral. cérébr., sclér. en plaque, spinabif., etc.			35.252,85 €
Autisme			27.090,15 €
Lésion cérébrale congénitale ou acquise			35.252,85 €

Service d'accueil de jour pour adultes

A			18.791,19 €
B			19.015,09 €
C et Article 29bis			26.811,96 €

Service de logements supervisés

			14.078,30 €
--	--	--	-------------

b) Services gérés par un pouvoir organisateur privé avec une OM > 60

Service résidentiel pour jeunes

	Scol + 75	Scol 50 à 75	Scol 25 à 50	Scol -25	N Scol + 75	N Scol 50 à 75	N Scol 25 à 50	N Scol - 25
Déf. intel. lég.	28.838,56 €	28.098,57 €	27.726,39 €	24.026,44 €	28.838,56 €	28.098,57 €	27.726,39 €	24.026,44 €
Déf. intel. mod.	34.011,41 €	33.122,54 €	32.675,92 €	28.231,60 €	38.464,48 €	37.575,62 €	37.129,00 €	32.675,92 €
Déf. intel. sév. alité	40.178,55 €	39.013,83 €	38.431,48 €	32.612,26 €	46.830,75 €	45.670,41 €	45.092,43 €	39.286,36 €
Déf. int. sév. non al.	40.742,65 €	39.577,93 €	38.995,57 €	33.176,36 €	47.394,85 €	46.234,51 €	45.656,53 €	39.850,45 €
Déf. intel. prof. alité	40.178,55 €	39.013,83 €	38.431,48 €	32.612,26 €	46.830,75 €	45.670,41 €	45.092,43 €	39.286,36 €
Déf. int. prof. non al. + troubles envahissant. du dév.	40.742,65 €	39.577,93 €	38.995,57 €	33.176,36 €	47.394,85 €	46.234,51 €	45.656,53 €	39.850,45 €
Troubles caract.	40.370,97 €	39.258,79 €	38.698,33 €	33.133,07 €	45.918,70 €	44.806,53 €	44.250,44 €	38.698,33 €
Av/Amb. — 12 ans	40.370,97 €	39.258,79 €	38.698,33 €	33.133,07 €	45.918,70 €	44.806,53 €	44.250,44 €	38.698,33 €
Av/Amb. 12 ans et +	31.670,02 €	30.930,03 €	30.557,84 €	26.857,89 €	35.383,10 €	34.643,11 €	34.270,93 €	30.557,84 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de - 8 ans.	51.905,39 €	50.425,41 €	49.685,42 €	42.281,14 €	59.318,43 €	57.834,07 €	57.094,08 €	49.685,42 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de 8 ans et +.	38.727,66 €	37.838,79 €	37.392,17 €	32.947,85 €	43.180,74 €	42.291,87 €	41.845,25 €	37.392,17 €
Troubles mot., dysmélie, poliomy., malf. du squ. — 8 ans.	42.555,89 €	41.391,17 €	40.808,81 €	34.989,60 €	48.353,21 €	47.192,87 €	46.614,89 €	40.808,81 €

Troubles mot., dysmélie, poliomyélite, malf. du squ. 8 ans et +.	37.654,42 €	36.726,14 €	36.262,01 €	31.611,89 €	42.313,29 €	41.380,64 €	40.916,50 €	36.262,01 €
Paralysie cérébrale, sclér. en plaque, spinabif., myopathie, neurop.	57.385,57 €	55.835,53 €	55.064,89 €	47.323,45 €	65.131,38 €	63.585,72 €	62.810,70 €	55.064,89 €
Affection chron. non-contagieuse	36.342,20 €	35.453,33 €	35.006,71 €	30.562,39 €	40.795,27 €	39.906,41 €	39.459,79 €	35.006,71 €
Autisme	40.370,97 €	39.258,79 €	38.698,33 €	33.133,07 €	45.918,70 €	44.806,53 €	44.250,44 €	38.698,33 €
Lésion cérébrale congénitale ou acquise	57.385,57 €	55.835,53 €	55.064,89 €	47.323,45 €	65.131,38 €	63.585,72 €	62.810,70 €	55.064,89 €

Service résidentiel pour adultes

	+ 75	50 à 75	25 à 50	- 25
A	40.957,94 €	40.093,69 €	39.657,28 €	35.318,90 €
B	43.137,53 €	42.226,21 €	41.772,69 €	37.224,66 €
C	52.849,16 €	51.655,46 €	51.060,75 €	45.100,82 €

Service résidentiel de nuit pour adultes

A				17.853,58 €
B				18.497,70 €
C				19.226,98 €
D				26.865,88 €

Service d'accueil de jour pour jeunes non scolarisables

Déficiência intellectuelle légère			13.354,56 €
Déficiência intellectuelle modérée			16.119,95 €
Déficiência intellectuelle sévère			16.119,95 €
Déf. int. prof.+ troubles envahissant du dév.- 6 ans.			24.705,89 €
Déf. int. prof.+ troubles envahissant du dév. 6 ans et +.			21.644,45 €
Troubles caractériels.			25.526,75 €
Av/Ambly. — 12 ans			18.185,14 €
Av/Ambly. 12ans et +			15.374,60 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de - 8 ans.			23.560,78 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de 8 ans et +.			17.632,78 €
Tr. mot., dysmélie, poliomyélite, malf. du squ. — 8 ans.			23.872,71 €
Tr. mot., dysmélie, poliomyélite, malf. du squ. 8 ans. et +.			21.889,11 €
Paral. cérébr., sclér. en plaque, spinabif., etc.			33.689,44 €
Autisme			25.526,75 €
Lésion cérébrale congénitale ou acquise			33.689,44 €

Service d'accueil de jour pour adultes

A				17.227,79 €
B				17.451,69 €
C				25.248,56 €

Service de logements supervisés

				14.078,30 €
--	--	--	--	-------------

Service résidentiel pour jeunes

	Scol + 75	Scol 50 à 75	Scol 25 à 50	Scol -25	N Scol + 75	N Scol 50 à 75	N Scol 25 à 50	N Scol - 25
Déf. intel. lég.	28.899,39 €	28.215,81 €	27.871,99 €	24.454,06 €	28.899,39 €	28.215,81 €	27.871,99 €	24.454,06 €
Déf. intel. mod.	33.693,86 €	32.872,74 €	32.460,17 €	28.354,60 €	37.807,51 €	36.986,40 €	36.573,82 €	32.460,17 €
Déf. intel. sév. alité	39.395,56 €	38.319,61 €	37.781,64 €	32.405,98 €	45.553,13 €	44.481,23 €	43.947,31 €	38.583,78 €
Déf. int.sév. non al.	39.917,63 €	38.841,69 €	38.303,72 €	32.928,05 €	46.075,20 €	45.003,31 €	44.469,38 €	39.105,85 €
Déf. intel. prof. alité	39.395,56 €	38.319,61 €	37.781,64 €	32.405,98 €	45.553,13 €	44.481,23 €	43.947,31 €	38.583,78 €
Déf. int. prof. non al.+ troubles envahissant. du dév.	39.917,63 €	38.841,69 €	38.303,72 €	32.928,05 €	46.075,20 €	45.003,31 €	44.469,38 €	39.105,85 €
Troubles caract.	39.585,90 €	38.558,50 €	38.040,75 €	32.899,69 €	44.710,78 €	43.683,37 €	43.169,67 €	38.040,75 €
Av/Ambl. — 12 ans	39.585,90 €	38.558,50 €	38.040,75 €	32.899,69 €	44.710,78 €	43.683,37 €	43.169,67 €	38.040,75 €
Av/Ambl. 12 ans et +	31.546,90 €	30.863,31 €	30.519,50 €	27.101,56 €	34.976,97 €	34.293,38 €	33.949,57 €	30.519,50 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de - 8 ans.	50.293,19 €	48.926,02 €	48.242,43 €	41.402,52 €	57.141,20 €	55.769,98 €	55.086,39 €	48.242,43 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de 8 ans et +.	38.119,13 €	37.298,02 €	36.885,44 €	32.779,88 €	42.232,79 €	41.411,68 €	40.999,10 €	36.885,44 €
Troubles mot.,dys-mélie, poliomy., malf.du squ. — 8 ans.	41.626,22 €	40.550,28 €	40.012,31 €	34.636,64 €	46.981,66 €	45.909,76 €	45.375,83 €	40.012,31 €
Troubles mot.,dys-mélie, poliomy., malf.du squ. 8 ans et +.	37.098,53 €	36.241,01 €	35.812,25 €	31.516,58 €	41.402,30 €	40.540,73 €	40.111,98 €	35.812,25 €
Paralysie cérébrale, sclér. en plaque, spinabif., myopathie, neurop.	55.412,96 €	53.981,07 €	53.269,17 €	46.117,80 €	62.568,38 €	61.140,53 €	60.424,58 €	53.269,17 €
Affection chron. non-contagieuse	35.886,36 €	35.065,25 €	34.652,67 €	30.547,10 €	40.000,02 €	39.178,90 €	38.766,32 €	34.652,67 €
Autisme	39.585,90 €	38.558,50 €	38.040,75 €	32.899,69 €	44.710,78 €	43.683,37 €	43.169,67 €	38.040,75 €
Lésion cérébrale congénitale ou acquise	55.412,96 €	53.981,07 €	53.269,17 €	46.117,80 €	62.568,38 €	61.140,53 €	60.424,58 €	53.269,17 €

Service résidentiel pour adultes

	+ 75	50 à 75	25 à 50	- 25
A	40.112,06 €	39.313,05 €	38.909,59 €	34.898,70 €
B	42.128,51 €	41.285,99 €	40.866,71 €	36.662,00 €
C	51.187,39 €	50.083,80 €	49.533,99 €	44.023,96 €

Service résidentiel de nuit pour adultes

A				18.715,80 €
B				19.310,89 €
C				19.984,66 €
D				27.042,05 €

Service d'accueil de jour pour jeunes non scolarisables

Déficiência intellectuelle légère			14.236,49 €
Déficiência intellectuelle modérée			16.801,57 €
Déficiência intellectuelle sévère			16.801,57 €
Déf. int. prof. + troubles envahissant du dév. - 6 ans.			24.714,93 €
Déf. int. prof. + troubles envahissant du dév. 6 ans et +.			21.893,21 €
Troubles caractériels.			25.489,93 €
Av/Amb. — 12 ans			18.710,46 €
Av/Amb. 12 ans et +			16.119,87 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de - 8 ans.			23.707,61 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de 8 ans et +.			18.217,24 €
Tr. mot., dysmélie, poliomy., malf. du squ. — 8 ans.			23.992,10 €
Tr. mot., dysmélie, poliomy., malf. du squ. 8 ans. et +.			22.163,96 €
Paral. cérébr., sclér. en plaque, spinabif., etc.			33.125,34 €
Autisme			25.489,93 €
Lésion cérébrale congénitale ou acquise			33.125,34 €

Service d'accueil de jour pour adultes

A				17.807,05 €
B				18.013,36 €
C				25.294,72 €

Service de logements supervisés

				13.213,02 €
--	--	--	--	-------------

d) Services gérés par un pouvoir organisateur public avec une OM > 60

Service résidentiel pour jeunes

	Scol + 75	Scol 50 à 75	Scol 25 à 50	Scol -25	N Scol + 75	N Scol 50 à 75	N Scol 25 à 50	N Scol - 25
Déf. intel. lég.	27.283,73 €	26.600,14 €	26.256,33 €	22.838,39 €	27.283,73 €	26.600,14 €	26.256,33 €	22.838,39 €
Déf. intel. mod.	32.078,19 €	31.257,08 €	30.844,50 €	26.738,94 €	36.191,85 €	35.370,74 €	34.958,16 €	30.844,50 €
Déf. intel. sév. alité	37.779,89 €	36.703,95 €	36.165,98 €	30.790,32 €	43.937,47 €	42.865,57 €	42.331,65 €	36.968,12 €
Déf. int. sév. non al.	38.301,96 €	37.226,02 €	36.688,05 €	31.312,39 €	44.459,54 €	43.387,64 €	42.853,72 €	37.490,19 €
Déf. int. prof. alité	37.779,89 €	36.703,95 €	36.165,98 €	30.790,32 €	43.937,47 €	42.865,57 €	42.331,65 €	36.968,12 €
Déf. int. prof. non al.+ troubles envahissant. du dév.	38.301,96 €	37.226,02 €	36.688,05 €	31.312,39 €	44.459,54 €	43.387,64 €	42.853,72 €	37.490,19 €
Troubles caract.	37.970,24 €	36.942,83 €	36.425,09 €	31.284,03 €	43.095,11 €	42.067,71 €	41.554,01 €	36.425,09 €
Av / Amb. — 12 ans	37.970,24 €	36.942,83 €	36.425,09 €	31.284,03 €	43.095,11 €	42.067,71 €	41.554,01 €	36.425,09 €
Av/Amb. 12 ans et +	29.931,24 €	29.247,65 €	28.903,84 €	25.485,90 €	33.361,31 €	32.677,72 €	32.333,91 €	28.903,84 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de - 8 ans.	48.677,53 €	47.310,36 €	46.626,77 €	39.786,85 €	55.525,53 €	54.154,31 €	53.470,73 €	46.626,77 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de 8 ans et +.	36.503,47 €	35.682,36 €	35.269,78 €	31.164,21 €	40.617,13 €	39.796,01 €	39.383,43 €	35.269,78 €
Troubles mot., dysmélie, poliomy., malf. du squ. — 8 ans.	40.010,56 €	38.934,61 €	38.396,64 €	33.020,98 €	45.365,99 €	44.294,10 €	43.760,17 €	38.396,64 €
Troubles mot., dysmélie, poliomy., malf. du squ. 8 ans et +.	35.482,87 €	34.625,35 €	34.196,59 €	29.900,91 €	39.786,63 €	38.925,07 €	38.496,31 €	34.196,59 €

Paralysie cérébrale, sclér. en plaque, spinabif., myopathie, neurop.	53.797,30 €	52.365,41 €	51.653,51 €	44.502,14 €	60.952,71 €	59.524,87 €	58.808,92 €	51.653,51 €
Affection chron. non-contagieuse	34.270,70 €	33.449,58 €	33.037,00 €	28.931,44 €	38.384,35 €	37.563,24 €	37.150,66 €	33.037,00 €
Autisme	37.970,24 €	36.942,83 €	36.425,09 €	31.284,03 €	43.095,11 €	42.067,71 €	41.554,01 €	36.425,09 €
Lésion cérébrale congénitale ou acquise	53.797,30 €	52.365,41 €	51.653,51 €	44.502,14 €	60.952,71 €	59.524,87 €	58.808,92 €	51.653,51 €

Service résidentiel pour adultes

	+ 75	50 à 75	25 à 50	- 25
A	38.496,40 €	37.697,38 €	37.293,92 €	33.283,04 €
B	40.512,85 €	39.670,33 €	39.251,04 €	35.046,34 €
C	49.571,73 €	48.468,14 €	47.918,33 €	42.408,30 €

Service résidentiel de nuit pour adultes

A				17.100,14 €
B				17.695,22 €
C				18.369,00 €
D				25.426,39 €

Service d'accueil de jour pour jeunes non scolarisables

Déficiência intellectuelle légère			12.706,94 €
Déficiência intellectuelle modérée			15.272,02 €
Déficiência intellectuelle sévère			15.272,02 €
Déf. int. prof. + troubles envahissant du dév. - 6 ans.			23.185,38 €
Déf. int. prof. + troubles envahissant du dév. 6 ans et +.			20.363,66 €
Troubles caractériels.			23.960,38 €
Av/Amb. — 12 ans			17.180,91 €
Av/Amb. 12 ans et +			14.590,32 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de - 8 ans.			22.178,06 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de 8 ans et +.			16.687,69 €
Tr. mot., dysmélie, poliomy., malf. du squ. — 8 ans.			22.462,55 €
Tr. mot., dysmélie, poliomy., malf. du squ. 8 ans. et +.			20.634,41 €
Paral. cérébr., sclér. en plaque, spinabif., etc.			31.595,78 €
Autisme			23.960,38 €
Lésion cérébrale congénitale ou acquise			31.595,78 €

Service d'accueil de jour pour adultes

A				16.277,50 €
B				16.483,81 €
C				23.765,17 €

Service de logements supervisés

				13.213,02 €
--	--	--	--	-------------

§ 2. Les subventions par prise en charge qui figurent au § 1^{er} de la présente annexe ont été calculés par addition des montants suivants :

a) Pour les services autres que les services de logements supervisés

Montant n° 1 (représentant une moyenne des charges de fonctionnement) :

3.116,54 € en service résidentiel <= 60 prises en charge

3.100,17 € en service résidentiel > 60 prises en charge

1.533,33 € en service d'accueil de jour pour jeunes non scolarisés et service d'accueil de jour pour adultes avec une O.M. <= 60 prises en charge

1.446,27 € en service d'accueil de jour pour jeunes non scolarisés et service d'accueil de jour pour adultes avec une O.M. > 60 prises en charge

Montant n° 2 (représentant une moyenne des charges de personnel non éducatif) :

Pour les services gérés par un pouvoir organisateur privé

8.283,87 € en service résidentiel <= 60 prises en charge

6.646,06 € en service résidentiel > 60 prises en charge

5.816,34 € en service d'accueil de jour pour jeunes non scolarisés et service d'accueil de jour pour adultes avec une O.M. <= 60 prises en charge

4.339,99 € en service d'accueil de jour pour jeunes non scolarisés et service d'accueil de jour pour adultes avec une O.M. > 60 prises en charge

Ces montants sont obtenus par la multiplication des coefficients de subventionnement figurant à l'annexe XIII par les barèmes moyens suivants, compte tenu d'une ancienneté pécuniaire moyenne de 10 ans :

26.807,36 € pour le personnel administratif

33.295,85 € pour les comptables

25.143,87 € pour les ouvriers

35.079,94 € pour les assistants sociaux

41.166,74 € pour les directeurs dans les services dont l'O.M.R. est <= à 60

50.090,23 € pour les directeurs dans les services dont l'O.M.R. est > à 60

La somme des résultats est augmentée d'un pourcentage forfaitaire de charges patronales légales et complémentaires fixé comme suit :

55,66 % en service résidentiel

51,89 % en service d'accueil de jour

Pour les services gérés par un pouvoir organisateur public

8.109,09 € en service résidentiel <= 60 prises en charge

6.509,79 € en service résidentiel > 60 prises en charge

5.692,90 € en service d'accueil de jour pour jeunes non scolarisés et service d'accueil de jour pour adultes avec une O.M. <= 60 prises en charge

4.250,40 € en service d'accueil de jour pour jeunes non scolarisés et service d'accueil de jour pour adultes avec une O.M. > 60 prises en charge

Ces montants sont obtenus par la multiplication des coefficients de subventionnement figurant à l'annexe XIII par les barèmes moyens suivants, compte tenu d'une ancienneté pécuniaire moyenne de 10 ans :

26.351,45 € pour le personnel administratif

32.442,39 € pour les comptables

24.595,48 € pour les ouvriers

34.700,57 € pour les assistants sociaux

39.883,53 € pour les directeurs dans les services dont l'O.M.R. est <= à 60

48.854,71 € pour les directeurs dans les services dont l'O.M.R. est > à 60

La somme des résultats est augmentée d'un pourcentage forfaitaire de charges patronales légales et complémentaires fixé comme suit :

55,66 % en service résidentiel

51,89 % en service d'accueil de jour

Montant n° 3 (représentant une moyenne des charges de personnel éducatif)

Pour les services gérés par un pouvoir organisateur privé

Selon le type de prises en charge, les coefficients de subventionnement prévu au point a) de l'annexe XIV sont multipliés par les barèmes suivants, compte tenu d'une ancienneté pécuniaire moyenne de 10 ans :

36.752,97 € pour les psychologues, paramédicaux et personnel spécial

34.738,88 € pour les éducateurs CI1, 2A et chef éduc.

26.165,99 € pour les éducateurs CI EB, CI 3, puéricultrices et assimilés

39.243,36 € pour les éducateurs chef de groupe

Les montants sont adaptés à l'ancienneté pécuniaire moyenne réelle en cas d'octroi du supplément pour ancienneté tel que visé à l'article 26 du présent arrêté

La somme des résultats est augmentée d'un pourcentage forfaitaire de charges patronales légales et complémentaires fixé comme suit :

59,36 % en service résidentiel

51,89 % en service d'accueil de jour

Pour les services gérés par un pouvoir organisateur public

Selon le type de prises en charge, les coefficients de subventionnement prévu au point a) de l'annexe XIV sont multipliés par les barèmes suivants, compte tenu d'une ancienneté pécuniaire moyenne de 10 ans :

36.373,02 € pour les psychologues, paramédicaux et personnel spécial

33.806,91 € pour les éducateurs CI1, 2A et chef éduc.

25.736,96 € pour les éducateurs CI 2B, CI 3, puéricultrices et assimilés

38.307,90 € pour les éducateurs chef de groupe

Les montants sont adaptés à l'ancienneté pécuniaire moyenne réelle en cas d'octroi du supplément pour ancienneté tel que visé à l'article 26 du présent arrêté

La somme des résultats est augmentée d'un pourcentage forfaitaire de charges patronales légales et complémentaires fixé comme suit :

51,09 % en service résidentiel

43,62 % en service d'accueil de jour

Pour l'ensemble des services

On applique ensuite le coefficient suivant compte tenu des disponibilités budgétaires :

82 % en service résidentiel pour jeunes

100 % en service résidentiel de nuit pour adultes

82 % en service résidentiel pour adultes

100 % en service d'accueil de jour pour jeunes non scolarisés

85 % en service d'accueil de jour pour adultes

D'autre part, la répartition implicite de l'encadrement entre les éducateurs de « catégorie I » et de la « catégorie II » prévue par les coefficients du point *a*) de l'annexe XIV est réajustée annuellement par l'Agence.

Cette répartition rend compte de la moyenne par catégorie d'institutions constatée durant l'année de référence soit :

76,70 %	EDUC. I	/	23,30 %	EDUC. II	en service résidentiel pour adultes
84,43 %	EDUC. I	/	15,57 %	EDUC. II	en service résidentiel de nuit pour adultes
85,64 %	EDUC. I	/	14,36 %	EDUC. II	en service résidentiel pour jeunes
81,68 %	EDUC. I	/	18,32 %	EDUC. II	en service d'accueil de jour pour jeunes non scolarisables
83,81 %	EDUC. I	/	16,19 %	EDUC. II	en service d'accueil de jour pour adultes

b) Pour les services de logements supervisés

Montant n° 1 (représentant une moyenne des charges de fonctionnement) :

406,77 €

Montant n° 2 (représentant une moyenne des charges de personnel non éducatif et éducatif) :

Les coefficients de subventionnement prévus au point *b*) de l'annexe XIV sont multipliés par les barèmes suivants, compte tenu d'une ancienneté pécuniaire moyenne de 10 ans :

35.079,94 € pour les institutions privées

34.700,57 € pour les institutions publiques

Les montants sont adaptés à l'ancienneté pécuniaire moyenne réelle en cas d'octroi du supplément pour ancienneté tel que visé à l'article 26 du présent arrêté.

La somme des résultats obtenus est augmentée d'un pourcentage forfaitaire de charges patronales légales et complémentaires fixé comme suit :

55,89 % pour les institutions privées

47,62 % pour les institutions publiques

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 7 mars 2013 modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 9 octobre 1997 relatif aux conditions d'agrément et de subventionnement des services résidentiels et d'accueil de jour pour personnes handicapées.

Namur, le 7 mars 2013.

Le Ministre Président,
R. DEMOTTE

La Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances,
Mme E. TILLIEUX